

Sans une défense anti-missile efficace qui est interdite tant aux États-Unis qu'à l'URSS par le traité des SALT signé en 1972 sur les missiles antibalistiques, une défense contre les bombardiers soviétiques n'a que très peu de valeur réelle.

Le général Guy Simmonds, ancien chef de l'effectif au Canada, a dit en s'adressant au comité de la défense de la Chambre en 1964, que le délai de deux ou trois heures dans lequel on peut prévoir une attaque de bombardiers manœuvrés par des hommes grâce aux anciens systèmes d'alarme et de détection, éliminait la possibilité d'une telle attaque, à moins que les Russes ne soient fous. Selon lui, il ne l'étaient certainement pas à cette époque et ils ne le sont pas plus maintenant. Ceux qui continuent de parler de la menace persistante, bien qu'en perte de vitesse d'une attaque de bombardiers pilotés sur l'Amérique du Nord, comme le fait le comité dans son rapport et le ministre à l'occasion, refusent d'évaluer la réalité d'une telle menace. Ils refusent tout à fait de voir une certaine logique dans le raisonnement de leurs adversaires. Leur refus est catégorique: ils ne veulent rien entendre. En dernier recours, ils disent que la réalité de cette menace tient le fait que l'URSS a continué de maintenir ses mêmes 140 bombardiers intercontinentaux. Elle n'a pas augmenté ses effectifs, même pas lorsqu'elle a sensiblement accru le nombre de ses missiles.

Dans l'entente de Vladivostok qui est le résultat des accords SALT, les deux superpuissances nucléaires ont fixé une limite à leurs systèmes de lancement d'armements nucléaires. Elles ont inclus les missiles aussi bien que les bombardiers pilotés. Il semble absolument clair que l'URSS n'ait nullement l'intention de se lancer de nouveau dans un programme international plus vaste de bombardiers pilotés. Le ministre se demande peut-être pourquoi l'URSS continue d'entretenir sa réserve actuelle de bombardiers pilotés. La réponse à cette question semble déjà se trouver dans la citation suivante du professeur David Cox de l'Université Queen's:

Il est également plausible que l'Union soviétique adopte le point de vue suivant: en conservant une force de bombardiers à une capacité même très faible, elle peut ainsi forcer les États-Unis et le Canada à maintenir en état un système de défense anti-bombardiers à des taux financiers beaucoup plus élevés.

En d'autres mots, l'Union soviétique conserve des bombardiers pour nous encourager à continuer de faire ce que nous faisons inutilement depuis nombre d'années, à savoir, maintenir, en vertu du NORAD, un moyen efficace de riposte à une menace qu'elle ne mettra jamais à exécution, comme le disait le Général Simonds, sauf en cas de folie. Je dirai que la théorie d'une défense contre la menace de bombardiers pilotés, ne revêt pas un intérêt simplement théorique. Elle témoigne d'un état d'esprit en vertu duquel la défense du Canada s'écarte de son rôle essentiel. L'essence d'une saine politique de défense à une époque d'inflation et de diminution consécutive de la valeur des montants affectés à la défense, consiste à s'en tenir à un rôle essentiel et à assurer un moyen efficace et le matériel nécessaire pour riposter aux menaces réelles. Il faut écarter l'état d'esprit selon lequel on veut continuer à riposter à des menaces qui, même si elles ont déjà été réelles, n'existent plus.

● (1550)

En fait ce que le comité et le gouvernement devaient décider, ce n'était pas si nous devions maintenir le NORAD ou mettre fin à notre collaboration avec les États-Unis en matière de défense, surtout en ce qui concerne la défense aérienne, mais s'il ne valait pas mieux tenir plutôt ce langage aux États-Unis: la situation a changé, l'objectif

Subsides

principal de l'ancien traité n'a plus sa raison d'être, nous voulons négocier de nouveaux moyens de nous préserver des menaces qui sont faites à notre espace aérien commun, nous ne croyons plus que le commandement commun constitue un aspect essentiel de ces accords, nous voulons voir s'il est possible de manœuvrer par nous-mêmes en échangeant des renseignements et probablement aussi des armes; nous croyons qu'en agissant ainsi nous pourrions mieux envisager la situation.

Cependant, il semble que le ministre n'a même pas examiné cette possibilité. Pour lui, c'est NORAD ou rien du tout. Il s'est détourné d'une autre possibilité, de nouveaux accords d'un genre différent. Il n'a même pas demandé avis à son personnel ou à ses conseillers militaires; c'est ce qu'il nous a dit au comité. Il n'en a pas discuté avec les États-Unis. Monsieur le président, nous n'avons jamais remis en question la nécessité de collaborer dans bien des domaines avec les États-Unis. Ce que nous remettons en question, c'est la poursuite de la forme actuelle de notre collaboration qui, à notre avis, n'est plus nécessaire.

Le principal argument invoqué par le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en faveur du maintien de NORAD a été qu'il s'agissait là d'un instrument essentiel aux bonnes relations avec les États-Unis. Nous avons interrogé le ministre sur cette affirmation. Nous lui avons demandé qui lui avait dit qu'il en était ainsi. Il ne se souvenait de rien si ce n'est de vagues conversations avec M. Schlesinger qui remontaient bien loin.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a assuré que les États-Unis voulaient maintenir cet accord. Quand nous l'avons interviewé sur les motifs, les entretiens, les lettres, les articles ou autre chose qui auraient pu étayer cette opinion, nous n'en avons rien tiré. Ainsi, son principal argument en faveur du maintien de NORAD, soit les répercussions ou prétendues répercussions de sa révocation sur les relations canado-américaines, n'était pas appuyé par des faits et l'empressement du gouvernement à accepter le renouvellement de NORAD sans le remettre en question est un exemple de servilité mentale, un exemple de l'absence de volonté de prendre nos propres décisions.

Étant donné ce que je crois que pensent la plupart des gens—non pas tous, dois-je avouer—soit que l'accord du NORAD n'a plus aucune valeur militaire, pourquoi devons-nous nous imaginer que peut-être nous irriterions les États-Unis en ne le renouvelant pas? La souveraineté de notre espace aérien a de l'importance et il ne faudrait pas la sacrifier à la légère. Mais ce qui importe encore plus c'est l'indépendance de vues dans les prises de décision. C'est là un élément qui est essentiel à la souveraineté et à l'indépendance. Le gouvernement nous dit de temps à autre dans des documents sur nos relations avec les pays étrangers et par d'autres moyens que c'est là un des objectifs de la politique étrangère du Canada.

Nous entendons parfois parler de ce que nous coûterait un nouvel accommodement. On nous dit qu'il nous en coûterait beaucoup plus cher de défendre seuls notre souveraineté que si nous étions partie à une entente avec les États-Unis. Cette opinion se fonde sur un raisonnement simpliste, à savoir qu'il nous faudrait établir un double de tout ce qui a été accompli aux termes du NORAD avant que toute nouvelle formule puisse réussir. Je veux parler de la défense de notre souveraineté, de la surveillance de notre espace aérien, des mesures contre l'interception et le reste. Autant que je sache, le ministre et d'autres qui ont parlé en son nom ont tout à fait négligé d'indiquer exactement ce qui s'imposait dans ces secteurs.